

## L'Administrateur provisoire de l'Université de La Réunion

Vu l'article L613-1 et L712-2 du code de l'éducation ;  
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;  
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de Licence ;  
Vu les propositions de la composante qui organise la formation ;

### ARRETE

**Article 1** : : Sont désignés pour l'année universitaire 2024-2025 en qualité de présidents et membres des jurys des semestres de l'année et du diplôme :

**Licence mention** : Administration Economique et Sociale

**Parcours** : Préparatoire au Professorat des Ecoles

Licence première année

**Président(e)** : Jean-Marc RIZZO

Enseignant-chercheur

**Membres** : Flavie GRONDIN

Enseignant

Olivier GUEZELOT

Enseignant

Sébastien VIGNE

Enseignant

Emmanuelle PAYET

Enseignant

## Licence deuxième année

Président(e) : Jean-Marc RIZZO

Enseignant-chercheur

Membres : Flavie GRONDIN

Enseignant

Sébastien VIGNE

Enseignant

Isabelle PELLETIER

Enseignant

Emmanuelle PAYET

Enseignant

## Licence Troisième année

Président(e) : Jean-Marc RIZZO

Enseignant-chercheur

Membres : Flavie GRONDIN

Enseignant

Emmanuelle PAYET

Enseignant

Sébastien VIGNE

Enseignant

Laurent DIDIER

Enseignant-chercheur

**Article 2** : La direction générale des services et Mr Jean-Marc RIZZO  
Directeur sont chargés chacun, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Article 3** : Le présent arrêté fera l'objet des mesures de publicité adéquates  
conformément à la réglementation.

Saint-Denis, le 06 NOV 2024

L'Administrateur provisoire de l'Université de La Réunion



Jérôme GARDODY